



Association pour la Sauvegarde de l'Environnement de Polangis et du quai de la Marne

N/Réf : MR/01/11/19

BULLETIN N° 75 – Décembre 2019

***Le mot du Président :** alors que nous entrons dans une période pré-électorale sur le plan municipal, nous tenons à rappeler que l'ASEP reste, depuis sa création en 1975, une association apolitique, concentrée sur la défense de la qualité de vie de nos deux quartiers de Polangis et du Quai de la Marne, de son patrimoine et de son environnement. Tous les sujets que nous abordons dans ce bulletin ont pour seul but de vous donner une information la plus complète possible.*

Michel RIOUSSET

Ce qui a évolué de façon positive cette année sur nos deux quartiers

Quai de Polangis : nous n'avons pas oublié les promesses électorales du Maire pour son premier mandat. A l'ASEP, on conserve tout, même les professions de foi des candidats. Il avait donc été promis la rénovation des deux quais (Polangis et Marne) au cours de ce premier mandat. Il s'est vite avéré que cela était financièrement impossible, une fois l'équipe arrivée au pouvoir. Après négociations avec l'ASEP, c'est le quai de Polangis qui a été prioritaire, bien moins coûteux en investissements. Quelques ralentisseurs, des bancs, le chemin piétons rénové et enfin, seulement cette année, le remplacement des acacias-robiniers les plus abimés. Mieux vaut tard que jamais. Toutefois, des améliorations sont à étudier.

Quai de la Marne : Il aura fallu attendre 11 ans (fin de la seconde mandature) pour que la rénovation totale de ce quai, sur 1,2 km, soit effectuée. Cela fut très chaotique, notamment avec la partie incombant au Territoire T10, la pose d'une seconde canalisation pour les eaux usées. Nous avons tout vécu ! Une crue ayant retardé les travaux, une entreprise ayant comblé la fosse par du remblai de mauvaise qualité qu'il a fallu enlever et remplacer, une étude de terrain incomplète ayant obligé à reprendre les choses, à reboucher et à poser la conduite sur un autre tracé, etc...

Cependant, l'attente des riverains s'est révélée payante, même s'il y a encore pas mal à faire, au moment où est rédigé ce bulletin (voir plus loin). Ce quai, le dernier de tous les bords de Marne à ne pas avoir fait l'objet d'une rénovation complète, est enfin à la hauteur de la réputation de notre commune. Il est apaisé avec de nombreux ralentisseurs dissuasifs et des feux tricolores « zone 30 » comme à Maisons-Alfort. Et il sera arboré sur toute sa longueur (dernières plantations prévues cet automne). Fin des travaux d'assainissement de l'Île Fanac avec raccordement sur le quai : Mars 2020.

En outre l'ASEP a été conviée à participer à un Comité de Pilotage des travaux, tenu chaque mois, afin de faire remonter les remarques des riverains et les nôtres. Nous y avons toujours été présents.

Rue Nouvelle, Passage de la Marne, Passage de l'Etoile, Avenue de Diane : après la rénovation des Avenues de l'Etoile et de la Mésange, il restait ces 4 voies à traiter, qu'elles soient publiques ou privées. La Rue Nouvelle et la Villa de l'Etoile sont passées du privé au public afin de bénéficier enfin d'une restructuration nécessaire. Sur proposition de l'ASEP, le Passage de la Marne, tant utilisé pour rejoindre la station du RER, a été refait et sécurisé. Et lors des réunions de ce même comité de pilotage, l'ASEP a demandé que, enfin, l'Avenue de Diane qui fait la limite entre Nogent-sur-Marne et Joinville-le-Pont, soit rénovée en une seule fois. Aussi incroyable que cela puisse paraître, depuis plus de 120 ans, les deux communes n'ont jamais pu se mettre d'accord pour effectuer cela ensemble ; chacun rénovait sa moitié. C'est donc un grand pas qui vient d'être franchi. Travaux prévus en 2020-2021. Et cerise sur le gâteau pour les habitants du quartier, nogentais et joinvillais, un funiculaire est prévu à Nogent pour doubler

SIEGE : 11 AVENUE DE DIANE – 94340 JOINVILLE-LE-PONT

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Agréée au titre des articles L 121-8 et L 160-1 du Code de l'Urbanisme et de

l'article 40 de la loi 76.629 du 10 Juillet 1976 relative à la protection de la nature

NOUVEAU – Site web ASEP : www.asep-joinville.fr / email : contact@asep-joinville.fr - NOUVEAU

l'escalier de plus de 100 marches menant au RER de Nogent. Cela va également servir aux personnes qui utiliseront le passeur de rives depuis Polangis.

Le Passeur de Rives : pour rappel, c'est à l'initiative de l'ASEP, de l'Association des Nogentais et des deux municipalités, que ce projet a enfin pu voir le jour cette année. Ce fut une vraie réussite avec un taux de fréquentation très élevé (5739 personnes). Ce passage a servi non seulement aux habitants de Polangis pour se rendre à la station RER de Nogent-sur-Marne, mais aux nombreux promeneurs des deux rives, et aux touristes du camping international du Tremblay. Il faut maintenant renouveler l'expérience pour 2020. L'ASEP demande que ce passeur fonctionne toute l'année.

La vanne secteur : il en aura fallu du temps pour boucler le financement, pour la mettre en place, mais également pour que du personnel soit formé pour la faire bouger en cas de besoin. Une fois encore l'Administration, et pas la moindre (Voies Navigables de France) a prouvé à quel point elle pouvait savoir faire traîner les choses en longueur, alors qu'il y avait urgence en la demeure. Ainsi, cette vanne, pourtant posée, a été inopérante pour la dernière crue de la Marne ! On nous annonce très récemment qu'il y a maintenant le personnel pour la manœuvrer. Parfait. Mais ce seraient les services de l'État qui prendraient la décision de le faire, en cas de besoin. On se demande s'il saura résister à la pression de Paris pour ne pas le faire, afin de préserver la capitale au détriment de la banlieue. A suivre donc ...

Achat de « L'Horloge » : bien avant le décès de la propriétaire, il y a 2 ans, l'ASEP avait contacté la famille pour lui faire part de sa préoccupation sur le devenir de cette propriété et sur le projet de l'association « Carré des Canotiers ». Nous avons également alerté la municipalité sur le devenir de cette grande propriété, une fois la succession commencée. Mais, face au silence des héritiers, le pire était à craindre. Une Déclaration d'Intention d'Aliéner fut le seul document reçu en Mairie annonçant la vente à venir. La municipalité a ensuite fait un bon travail avec la visite complète des lieux et la rencontre avec le futur acheteur qui n'excluait pas de faire table rase de cet ensemble emblématique des Bords de Marne, pourtant protégé dans le Plan Local d'Urbanisme.

La préemption a ainsi été effectuée juste avant la fin du délai limite pour le faire. L'ASEP ne peut qu'approuver cette décision qui a fait l'unanimité auprès de tous les élus, et attend maintenant un programme de réhabilitation des bâtiments afin de préparer la réalisation du projet « Carré des Canotiers » (voir plus loin).

Autoroute A4/A86 et aménagements au Pont de Nogent : nous ne pouvons que nous féliciter de ce nouvel aménagement, rendant enfin la circulation fluide au Pont de Nogent. L'ASEP n'avait pas été invitée à cette inauguration, à laquelle participaient les Maires de Nogent et de Joinville, mais l'Association des Nogentais, avec laquelle nous sommes en parfait accord, l'avait été. Ce ne furent que louanges auprès de la Présidente de la Région de l'Ile-de-France et auto satisfaction pour la pose d'un nouveau revêtement « anti-bruit » sur les voies autoroutières. La vérité n'est toutefois pas aussi idyllique (voir plus loin)... Quant à la passerelle piétons-vélos, elle est reportée en 2023 !

Avenue Gallieni, la concertation : certes, ce fut une louable initiative de la part du territoire T10, avec la collaboration de la Commune, que d'inviter les Joinvillais à s'exprimer sur le sujet. Tout d'abord dans une première réunion publique en mairie, puis sur le Marché Gallieni et lors de deux promenades urbaines. En fait, tout le monde semble avoir été bien « baladé » sur cette opération de communication. L'ASEP va rester très vigilante sur la suite des opérations qui n'augurent de rien de très bon car, comme nous l'a répondu un haut responsable du Territoire T10 : « vous avez raison d'être très inquiet ». Ambiance ... Quant à la seconde réunion publique, elle nous a laissés sur notre faim.

La révision du Plan Local d'Urbanisme : il n'a été tenu aucun compte de deux de nos demandes principales :

- La protection des arbres remarquables de notre commune : déjà en 2007, pour le premier PLU de 2008, l'ASEP avait effectué un long travail de recensement de tous les arbres à protéger sur les terrains privés. Peine perdue, cela n'a pas été retenu, contrairement aux bâtiments à protéger pour lesquels nous avons effectué le même travail de recensement. Pour cette révision, nous espérions être entendus. Mais la commune fait toujours la sourde oreille. Incompréhensible alors que, autour de nous, d'autres villes comme Nogent-sur-Marne et Maisons-Alfort ont inscrits leurs arbres remarquables dans leurs PLU. Cela fait le jeu des promoteurs immobiliers.
- Les places de stationnement obligatoires pour les immeubles : seulement une place par logement, alors que nous en réclamions deux. Cadeau pour les promoteurs immobiliers. Galère pour les riverains qui n'ont déjà pas assez de places pour eux.

Nous constatons que dans plusieurs communes, des modifications à leurs PLU sont demandées alors que ceux-ci ont été adoptés très récemment. Nous inciterons les prochains élus en Mars 2020, quels qu'ils soient, à inscrire ces demandes dans une révision urgente.

Le stationnement payant Avenue Gallieni : le projet de stationnement résidentiel avait fait l'objet de réunions publiques organisées par la Mairie, parfois houleuses, comme pour le quartier de Polangis. Nous pensions le projet enterré, surtout avant des élections municipales, et que personne ne prendrait le risque d'instaurer un stationnement payant. Pourtant, ils l'ont fait ! Le résultat ne s'est pas fait attendre : que des mécontents ! Les usagers des commerces qui préfèrent aller ailleurs pour stationner, s'ils trouvent une place, dans les rues de Polangis, les commerçants qui voient leur clientèle partir et n'ont pas de place de stationnement pour eux et enfin les habitants du quartier de Polangis, qui voient déferler des automobiles occupant leurs places. La demi-heure gratuite, certes utile, ne permet d'effectuer que des courses rapides. Lors de la réunion publique du 21 Novembre, le Maire a fait savoir que la question du stationnement résidentiel serait abordée après les élections municipales.

Le Petit Robinson : voilà maintenant plus de 10 ans que cet établissement à l'abandon, devenu une ruine, offre aux yeux des promeneurs des bords de Marne une vision indigne pour une commune comme Joinville-le-Pont. C'est la verrue de la ville. Le changement de propriétaire n'y a rien fait. On ne compte même plus les projets de réhabilitation avortés (salles de réunion avec restauration, « coworking » ...). Il appartiendra aux élus de la prochaine mandature de régler cette question en priorité, avec l'ASEP.

Passerelle « La Belle Équipe » : malgré les demandes de l'ASEP, les planches en bois n'ont toujours pas été remplacées. On nous avait promis que cela serait fait « avant la fin de l'année ». Certes, il reste encore un mois pour que cette promesse soit réalisée. Patience, patience ... On peut toujours croire au miracle de Noël !

Le survol des avions suite aux travaux sur la piste n°3 d'Orly : la ville de Saint-Maur-des-Fossés est la plus lourdement impactée et son Maire a réagi afin d'avoir des garanties sur la fin effective du survol de sa commune en Décembre 2019. L'ASEP a reçu pas mal de doléances de Joinvillais, qui se plaignent du bruit, certes moins important que sur Saint-Maur, mais également des conséquences pour l'environnement avec le kérosène dispersé par le vent sur Joinville-le-Pont. Ils ne comprennent pas le silence de la municipalité sur ce sujet ... l'ASEP non plus.

Le vignoble planté sur les délaissés de l'autoroute : l'ASEP avait dit dès le départ que c'était une mauvaise idée (voir nos bulletins précédents visible sur notre nouveau site Internet www.asep-joinville.fr) et qu'il était incompréhensible de donner autant d'argent à l'association qui gérait cette vigne. Le Maire se pose la question : « Aujourd'hui, je m'interroge quant à l'avenir de l'association et des vignes. » (source : « Le Parisien » du 15 Septembre 2019). Un lourd fardeau financier en vue pour la commune ! Pour rappel : les délaissés de l'autoroute devaient être utilisés pour d'autres usages comme

des terrains de jeux. Il n'y a eu aucune concertation avec les riverains, ni avec l'ASEP. Nous avons tous été mis devant le fait accompli.

Opération « Sauvons nos Monuments » : afin que les bâtiments du club d'aviron Marne et Joinville, au 97 Quai de la Marne soient choisis pour représenter le Val-de-Marne, nous avons mobilisé tous les membres de l'ASEP et ceux du « Carré des Canotiers » afin qu'ils répondent favorablement par leur vote sur Internet. Malheureusement, cette candidature n'est arrivée qu'en seconde position pour le 94.

Ce qu'il reste à faire pour les semaines et mois à venir

Quai de la Marne : terminer les travaux qui, en principe devaient l'être à la fin de l'été. Nous sommes loin du compte ! Le parking de 40 places, tant attendu par ce quartier complètement saturé en véhicules, va enfin être réalisé (fin des travaux en Février-Mars 2020), pour 30 places, et avec un aménagement paysager, éclairage et vidéo surveillance. Tout ceci a été retardé par des personnes qui n'habitent même pas le quartier pour la plupart, n'ont pas participé aux deux réunions publiques, et préféreraient laisser le site tel quel, ignorant les besoins des riverains. La Rue Nouvelle, et la Villa de L'Etoile sont en cours de travaux, avec une livraison prévue fin 2019-début 2020 pour cette dernière voie.

Le Petit Robinson : trouver enfin une solution qui convienne à tous sur le plan environnemental.

Protections phoniques pour l'autoroute A4/A86 : comme dit précédemment, le nouveau revêtement est très insuffisant. Pour les travaux au pont de Nogent, des écrans anti-bruit ont été posés, ou vont l'être, pour protéger les Nogentais (Ile de Beauté et coteau). Et les Joinvillais alors ? Oubliés et pas assez défendus par nos élus. L'ASEP continuera toujours de demander de vrais écrans anti-bruit.

Achat de L'Horloge par la commune : il va rester maintenant à réhabiliter cet ensemble remarquable et à mettre en place le projet « Carré des Canotiers » qui avait fait l'objet d'une étude décidée par la Commune en Conseil Municipal. La Ville essaie d'obtenir un label « Patrimoine d'Intérêt Régional ».

Informations Complémentaires

Projet de « Réunissons Polangis » : malgré un référendum qui a vu 78% des votants s'exprimer pour la réunion du quartier campinois à celui de Joinville, le Préfet a donné une réponse négative ... la veille de sa mutation vers un autre département, et le Ministre de l'Intérieur a confirmé cette décision en pleine période estivale... L'association « Réunissons Polangis » entreprend maintenant une démarche juridique à l'encontre de cette décision. L'ASEP ne prend pas position et suit cela avec le plus grand intérêt.

Problèmes de sécheresse consécutifs à la canicule : l'ASEP a reçu plusieurs témoignages de Joinvillais de Polangis notamment, nous informant de fissures dans leurs pavillons depuis cet été. Il serait souhaitable que toutes les personnes concernées puissent nous envoyer un courrier avec photos (par courrier postal ou email : contact@asep-joinville.fr), afin que, si le nombre de cas avérés est très important, nous puissions saisir le Maire pour une demande de catastrophe naturelle.

✂-----

**UNISSEZ-VOUS EN ADHERANT A L'A.S.E.P. ET
FAITES CONNAITRE NOTRE ACTION QUI EST VOTRE. WWW.ASEP-JOINVILLE.FR**

Mme, Mlle, Mr
Prénom Profession (facultatif)
Adresse
Courriel

Désire adhérer, ré-adhérer à l'ASEP. Ci-joint, en règlement de ma cotisation un chèque bancaire ou CCP au nom de l'ASEP. **La cotisation pour l'année 2020** est fixée à 10 € pour une personne seule, et à 20 € pour un couple et plus pour les bienfaiteurs, à adresser au siège de l'association (11 avenue de Diane) à l'attention de Madame la Trésorière de l'ASEP.